



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le lundi 16 juin 1997 — N° 118

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jean-Pierre Charbonneau**

QUÉBEC

16 juin 1997

16 juin 1997

Le lundi 16 juin 1997

N° 118

La séance est ouverte à 14 h 04.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôt de documents

M. le Président dépose les rapports de mission suivants:

Le rapport, présenté par M. Robert Kieffer, député de Groulx, de l'assemblée annuelle du Council of State Governments, tenue à Cleveland, Ohio, du 6 au 10 décembre 1996, ainsi que des travaux des comités de l'assemblée annuelle et de direction de l'Eastern Regional Conference du Council of State Governments, tenus à Charlotte Amalie, Saint-Thomas, îles Vierges américaines, du 11 au 15 décembre 1996.

(Dépôt n° 995-970616)

Le rapport, présenté par M. André Boulerice, député de Sainte-Marie—Saint-Jacques, de la conférence des présidents de section de la région Amérique de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française, tenue à Ottawa le 8 février 1997.

(Dépôt n° 996-970616)

Dépôt de pétitions

M. Gendron (Abitibi-Ouest) dépose:

16 juin 1997

L'extrait d'une pétition, signée par 53 citoyens et citoyennes du comté d'Abitibi-Ouest, concernant le maintien du choix entre la maternelle à temps plein et celle à mi-temps.

(Dépôt n° 997-970616)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 63 et 64 du Règlement, M. Facal (Fabre) dépose:

L'extrait d'une pétition, signée par 10 967 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'aide financière aux victimes de l'adréno-leukodystrophie.

(Dépôt n° 998-970616)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Bélanger, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre son étude détaillée du projet de loi n° 122, Loi modifiant la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec et d'autres dispositions législatives;
- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre son étude détaillée des projets de loi suivants, dans l'ordre indiqué: le projet de loi n° 144, Loi sur les prestations familiales, et le projet de loi n° 145, Loi sur le ministère de la Famille et de l'Enfance et modifiant la Loi sur les services de garde à l'enfance;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entendre les intéressés et d'étudier en détail les projets de loi d'intérêt privé suivants: le projet de loi n° 216, Loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal; le projet de loi n° 210, Loi concernant la Ville d'Anjou; le projet de loi n° 252, Loi concernant la Ville de Beauceville; le projet de loi n° 239, Loi concernant la Ville de Gatineau; le projet de loi n° 207, Loi concernant la Municipalité d'Hébertville; le projet de loi n° 245, Loi concernant la Municipalité de Pintendre, et le projet de loi n° 202, Loi concernant la Ville de Victoriaville;

16 juin 1997

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143.1 du Règlement:

—la Commission des institutions, afin de poursuivre son étude détaillée du projet de loi n° 136, Loi modifiant la Loi sur l'organisation policière et la Loi de police en matière de déontologie policière.

Puis, M. Bélanger annule la convocation de la commission suivante:

—la Commission des institutions, afin d'entendre les intéressés et d'étudier en détail le projet de loi d'intérêt privé n° 224, Loi concernant l'adoption de Rémi Julien.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement relatif au projet de loi n° 143, Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, ainsi que les amendements transmis par M. Cliche, ministre de l'Environnement et de la Faune.

Ces amendements sont déclarés recevables.

Après débat, les amendements sont adoptés à la majorité des voix.

Le rapport amendé est adopté à la majorité des voix.

16 juin 1997

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 123, Loi modifiant diverses dispositions législatives des régimes de retraite des secteurs public et parapublic.

Après débat, le rapport est adopté à la majorité des voix.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement relatif au projet de loi n° 55, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Transports et le Code de la sécurité routière.

Le rapport est adopté.

Projets de loi publics au nom des députés

Sur la motion de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 194, Loi sur la divulgation de la rémunération des dirigeants de certaines personnes morales.

Étude détaillée en commission plénière

La commission plénière entreprend l'étude détaillée du projet de loi n° 194, Loi sur la divulgation de la rémunération des dirigeants de certaines personnes morales.

À 17 h 59, M. Pinard, président de la commission plénière, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

16 juin 1997

La séance reprend à 20 h 06.

Étude détaillée en commission plénière

La commission plénière poursuit l'étude détaillée du projet de loi n° 194, Loi sur la divulgation de la rémunération des dirigeants de certaines personnes morales.

Les amendements de M. Garon (Lévis) aux articles 1, 1.1, 1.2, 3, 4 et 5 et au titre de la version française du projet de loi n° 194 sont adoptés par la commission plénière.

La motion de renumérotation est adoptée.

Le projet de loi n° 194 est ensuite rapporté à l'Assemblée qui adopte le rapport de la commission plénière.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. Garon (Lévis) propose que le projet de loi n° 194, Loi sur l'information concernant la rémunération des dirigeants de certaines personnes morales (*titre modifié*), soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Bélanger, leader du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

16 juin 1997

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Trudel, ministre des Affaires municipales, propose que le projet de loi n° 63, Loi sur les sociétés d'économie mixte dans le secteur municipal, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 63 est adopté.

M. Trudel, ministre des Affaires municipales, propose que le projet de loi n° 137, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Au cours du débat, M. Trudel, ministre des Affaires municipales, propose que le projet de loi n° 137 soit renvoyé en commission plénière en vue de l'étude d'amendements qu'il indique.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Trudel, ministre des Affaires municipales, l'Assemblée se constitue en commission plénière.

Les amendements de M. Trudel, ministre des Affaires municipales, aux articles 1.4, 7.1 et 10 du projet de loi n° 137 sont étudiés et adoptés en commission plénière.

Le projet de loi n° 137, ainsi amendé, est rapporté à l'Assemblée, qui adopte le rapport de la commission plénière.

Le débat se poursuit sur la motion portant adoption du projet de loi n° 137.

16 juin 1997

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 137 est adopté.

À 22 h 18, sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au mardi 17 juin 1997, à 10 heures.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU